



XOKAKKO

- Mandataire administratif et financier pour MPR
- Partenaire CEE

Éléments indicatifs sous réserve d'une vérification plus précise de l'éligibilité. Une demande d'évaluation est disponible sur le site : www.xokakko.fr

BAR-TH-171 – Pompe à chaleur air/eau

CEE

- Avec dépose d'une chaudière à énergie fossile :
De 600 € à 7 000 €*

*en fonction de l'usage, l'ETAS, la surface

UNIQUEMENT en résidence principale

- Hors dépose de chaudière
De 100 € à 700 €

*en fonction de la surface

Modalités :

- Ouvert à tous (propriétaires, locataires, tertiaire)

MPR

Bleu : 5 000 €

Jaune : 4 000 €

Violet : 3 000 €

Modalités :

- Propriétaires occupants, personne physique, résidence principale.
- Propriétaires bailleurs, personne physique.

Mentions sur devis et facture :

- Libellé : « Installation d'une PAC air/eau »
- Coup de Pouce : Mention « Dépose d'une chaudière (fioul ou charbon ou gaz) » (la dépose et la pose doivent être faites par le même installateur RGE)
- Surface chauffée en m²
- Mention de la dépose de la chaudière avec précision énergie (fioul, gaz, charbon) et type (condensation ou non)
- Marque, Référence commerciale, ETAS, Type (Haute, Moyenne ou Basse t°), Usage (Chauffage et/ou ECS), Puissance nominale en kW, Marque, Référence et classe du régulateur

PLAFONDS DE RESSOURCES HORS ÎLE-DE-FRANCE ET EN OUTRE-MER AU 1^{ER} JANVIER 2025

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 173 €	22 015 €	30 844 €	supérieur à 30 844 €
2	25 115 €	32 197 €	45 340 €	supérieur à 45 340 €
3	30 206 €	38 719 €	54 592 €	supérieur à 54 592 €
4	35 285 €	45 234 €	63 844 €	supérieur à 63 844 €
5	40 388 €	51 775 €	73 098 €	supérieur à 73 098 €
par personne supplémentaire	+ 5 094 €	+ 6 525 €	+ 9 254 €	+ 9 254 €

Séverine BAUNAY
06 08 33 11 33
severine@xokakko.fr